

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtizia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD et Monsieur Thierry MARQUIS

ABSENTS : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....27

Votants27

DCM n°098/2024 – 3.2.1

Projet de création d'une liaison douce - échange de foncier sans soulte - portion des parcelles de terre cadastrées section ZI numéros 54 et 55 - acte en la forme administrative - signature

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Dans le cadre du projet de création d'un chemin de randonnée vallonnais qui longerait la rue des Sports, il y aurait lieu de prévoir l'échange sans soulte d'une portion de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section ZI numéro 54, appartenant à Madame Chantal THIÉRE, et d'une portion de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section ZI numéro 55, située à proximité du complexe sportif, propriété de la commune, portions d'une contenance estimée à 09a 36ca.

Par courrier en date du 13 septembre 2022, la commune a proposé à Madame THIÉRE l'échange précité. La division des propriétés serait réalisée par le cabinet de géomètre ARRONDEL d'ANCENIS-SAINT-GÉREON. À noter que l'ensemble des frais de bornage et d'acte lié à cet échange serait pris en charge par la collectivité.

En réponse audit courrier, Madame THIÉRE a fait part de son accord, le 08 février 2024, pour procéder à l'échange précité aux conditions énoncées ci-dessus.

Un plan permettant de localiser lesdites parcelles de terre a été transmis aux élus le 10 avril 2024.

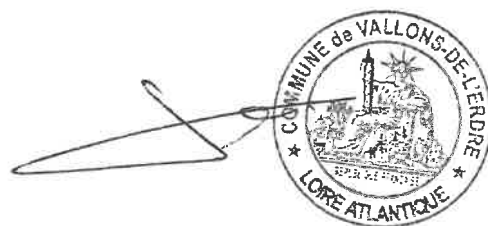
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCÉPTE** l'échange de foncier précité, sans soulte, entre Madame Chantal THIÉRÉ et la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE ;
- **VALIDE** le fait que l'ensemble des frais de bornage et d'acte lié à cet échange de foncier sera à la charge de la collectivité et que la division des propriétés sera réalisée par le cabinet de géomètre ARRONDEL d'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON ;
- **AUTORISE** Madame GILLOT, première adjointe, à signer l'acte en la forme administrative correspondant ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour authentifier ledit acte ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 19 avril 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Stéphane TRÉBOUVIL**



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
ID : 044-200078079-20240416-DCM_098_2024-DE